

Compte-rendu du Conseil communautaire
Communauté de Communes du canton de Podensac
Mercredi 21 décembre 2011 – 18 heures 30 – Budos

Membres en exercice :	69
Membres présents :	48
Dont suppléants :	3
Pouvoirs :	3

ORDRE DU JOUR :

- **Convention avec Eco-TLC**
- **Prolongation avec la société Médiwest pour la fourniture des repas portés aux personnes âgées**
- **Fonds Communautaire d'aide à l'équipement des communes : versement à la commune de Guillos**
- **Travaux de voirie : convention avec la commune de Portets**
- **Signature du contrat Enfance Jeunesse**
- **Pénalités financières pour absence injustifiée dans les ALSH**
- **Création d'une commission intercommunale des impôts directs**
- **Déclaration des droits de plantation des vignes**
- **Demandes de subventions**
- **Attribution de subventions**

Arbanats		Suppléant/pouvoir	Podensac		Suppléant/pouvoir
Daniel Dubourg	P		Bernard Mateille	P	
Aline Teycheney	AB		Jean-Claude Boisserie	P	
Philippe Rimaud	AB		Claude Campos	AB	
Jean-Jacques Birot	P		Serge Dalier	P	
Barsac			Yves Duverger	SU	Alain Castaing
Philippe Meynard	P		Hervé Gillé	P	
Dominique Cavaillois	P		Edouard Legrand	SU	Jean-Philippe Tomas
Joël Dubourg	P		Serge Roumazeilles	P	
Katell Bedouret-Eyhartz	PO	Dominique Cavaillois	Portets		
Françoise Sery	P		Marie-France Theron	P	
Anne-Marie Peneau	P		Jean-Claude Pérez	P	
Marie-José Meyroux	SU	Katherine Campistron	Michel Cousseau	AB	
Budos			Claudie Marqueton	PO	Jean-Claude Pérez
Nadine Redoulez	P		Didier Cazimajou	P	
Mireille Liebel	AB		Corinne Blanchard	P	
Marie-José Lefevre	P		Jean-Claude Vacher	P	
Robert Monjo	AB		Preignac		
Cérons			Bernard Daney	SU	M. Gutierrez
Jean-Patrick Soulé	AB		Franck Sinet	AB	
Jean-Noël Clamour	AB		Claude Lucas	P	
Yves Nasri	AB		Didier Faugère	P	
Jean-Latry	P		Marie-Hélène Pallas	P	
Maguy Peyronnin	P		Jean-Pierre Manceau	P	
Eric Jaumet	AB		Christian Coulaud	P	
Guillos			Pujols-Sur-Ciron		
Jean-Louis Bedout	AB		Michel Guerrero	P	
Dominique Califourg	AB		Josseline Darmaillacq	P	
Jean-Bernard Salles	PO	Philippe Meynard	Valérie Nadeau	P	
Illats			Dominique Clavier	P	
Robert Carsana	AB		Saint-Michel-de-Rieufret		
Brigitte Lacoste	P		Marc Gauthier	AB	
Philippe Vincent	P		Jean-Bernard Papin	P	
Eric Banos	P		Jacques Daniel	P	
Patricia Peigney	P		Jean-Luc Degude	AB	
Landiras			Virelade		
Jean-Marc Pelletant	P		Dominique Faubet	P	
Laurent André	P		Jean-Pierre Delbart	P	
Elisabeth Vignati	P		Alain Lavie	P	
Valérie Méneret	AB		Guy Ducasse	P	
Jean-Marie Gossart	P				
Bruno Trenit	P				

Assistait également : **Franck Pastureau** (Directeur Général des services de la CDC)

Elie Zauza, maire de Budos, accueille les élus et passe la parole à Philippe Meynard. Avant d'entamer la lecture des délibérations inscrites à l'ordre du jour, le Président donne la parole à Elizabeth Vignati qui présente aux élus le livre « Si Landiras m'était conté », édité par l'association « Landiras et son histoire ». Les comptes rendus des conseils du 26 septembre (à l'unanimité) et du 17 novembre (3 abstentions) sont approuvés.

Convention avec Eco-TLC

L'organisme Eco-TLC a été créé le 5 décembre 2008 en vue de promouvoir, la filière de traitement et recyclage des TLC (Textiles d'habillement, Linge de Maison et Chaussures). Dans le cadre de ses missions, cet organisme peut conclure un accord avec les collectivités en vue d'apporter un soutien financier qui est calculé en fonction de la population et du nombre de points d'apports.

Dans cette perspective, **Philippe Meynard** souligne l'importance d'augmenter le nombre de points d'apport, notamment avec l'entreprise d'insertion « Le Relais » qui dispose déjà de 4 points sur le canton. « Nous devons déterminer si la Communauté de Communes peut se substituer aux communes pour passer convention avec cette entreprise ».

Serge Roumazeilles fait remarquer qu'il n'y a pas que les communes qui passent des conventions avec le Relais. A Podensac un magasin a fait installer un box devant son entrée.

Philippe Meynard confirme le fait et ajoute qu'il faut choisir l'emplacement des boxes pour qu'ils soient efficaces (à l'entrée des écoles par exemple) et qu'ils ne concurrencent pas les associations implantées sur le territoire et qui œuvrent dans la récupération de textiles et de linges. D'autant que ces structures, dont le but est de valoriser les matières, sont prises en compte par Eco-TLC dans l'accord passé avec notre collectivité.

Hervé Gillé demande s'il ne faudra pas, pour augmenter le nombre de points d'apport, lancer une procédure d'appel d'offre afin de répondre aux exigences des marchés publics.

Philippe Meynard répond qu'il s'agit pour la CDC de conventionner avec l'organisme Eco-TLC ; à charge pour les communes de gérer l'implantation d'un box sur leurs territoires.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de soutien à la filière de recyclage du textile avec Eco-TLC.

Délibération adoptée à l'unanimité

Prolongation avec la société Médiwest pour la fourniture des repas portés aux personnes âgées

Le contrat avec la société Medirest arrive à échéance à la fin de l'année 2011. Pour que la collectivité dispose d'un temps supplémentaire pour étudier l'ensemble des possibilités offertes en vue d'améliorer la qualité du service, **Philippe Meynard** propose de prolonger, par voie d'avenant, le marché de fourniture de repas en liaison froide aux personnes âgées jusqu'au 30 juin 2012. Cette période supplémentaire permettra l'élaboration d'un cahier des charges afin de bien encadrer le prochain marché à compter du 1^{er} juillet 2012.

Jean-Marc Pelletant, Vice-président en charge de la compétence Solidarité, explique que le contrat actuel n'est pas totalement satisfaisant : « il convient de chercher de nouvelles solutions. Malheureusement les entreprises spécialisées dans ce service ne sont pas nombreuses. Nous allons profiter de ces six mois supplémentaires pour envisager un retour à la liaison chaude. Nous disposons pour cela d'une partie du matériel et il existe sur la commune voisine de Rions une entreprise qui propose cette prestation. »

Marie-Hélène Pallas (élu de Preignac) regrette que la collectivité soit obligée de prolonger le présent contrat.

Philippe Meynard explique que les changements (remplacement de François Callède par Franck Pastureau) à la CDC n'ont pas permis de traiter ce dossier à temps.

Serge Roumazeille souligne le fait que pour mettre en place un service en liaison chaude il est impératif de trouver un prestataire situé à proximité.

Philippe Meynard précise qu'il sera très difficile, dans le cadre des procédures spécifiques aux marchés publics, de trouver un prestataire pour ce type de prestation. Il souligne le fait que la collectivité étudiera toutes les candidatures, privées ou publiques. Par ailleurs, le Président précise : « contrairement à ce qui a été dit en

commission d'Appel d'Offre, nous n'avons pas rejeté la proposition de l'Hôpital de Cadillac lors des précédentes consultations. »

Serge Roumazeilles confirme qu'une proposition de l'Hôpital de Cadillac a bien été rejetée, il y a plusieurs années de cela au tout début du SIVOM.

Philippe Vincent (élu d'Illats) demande pourquoi la CDC a abandonné le service en liaison chaude.

Philippe Meynard répond que c'est la maison de retraite de Podensac qui n'était plus en mesure d'assurer le service et qu'il a fallu se tourner vers une liaison froide.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer l'avenant avec la société Medirest en vue de prolonger le contrat jusqu'au 30 juin 2012.

Délibération adoptée par 49 voix pour et 2 abstentions

FCAEC 2011 : Guillos

Le conseil communautaire autorise le Président à mandater pour cette opération (solde de l'enveloppe du FCAEC 2011 pour la commune de Guillos), au bénéfice de la commune de Guillos, le versement d'un fonds de concours de **1 275,38 €** maximum au titre du fonds communautaire d'aide à l'équipement des communes, et à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Travaux de voirie : convention avec la commune de Portets

A la demande de la commune de Portets, cette délibération a été reportée lors du précédent conseil.

Didier Cazimajou explique les raisons de ce report lié à la durée probable du chantier : « il vaut mieux que les versements s'effectuent en fonction de l'avancement des travaux plutôt qu'à la fin du chantier. »

La commune de Portets réalise 2 opérations incluant des voies déléguées à la Communauté de communes :

- Aménagement de la Grande Rue
- Aménagement de la rue du Maréchal Leclerc

Il est difficile de conduire 2 maîtrises d'œuvre simultanées, et des entreprises issues de deux maîtrises d'ouvrage sur ces opérations. Ainsi, par convention, la Communauté de communes remboursera à la commune les montants de travaux et de maîtrise d'œuvre qui concerne la voie déléguée. Suite à l'appel d'offres effectué par la commune de Portets le montant total des travaux sur les voies déléguées ressort à 114 437,60 € HT et les honoraires de maîtrise d'œuvre à 7 324 €, soit un total de 121 721,60 € HT. Ces travaux ont été inclus dans la répartition entre les communes du programme de travaux voirie 2011-2012-2013. La Communauté de communes s'acquittera du remboursement de ces travaux à la commune. Le remboursement s'effectuera au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur présentation des factures détaillées correspondantes à la part des travaux qui relève des compétences de la Communauté de communes.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer cette convention avec la commune de Portets ainsi que toutes pièces y afférentes, et à procéder aux mandatements correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité

Signature du Contrat Enfance Jeunesse

Par une délibération du 26 novembre 2007, le Conseil Communautaire a adopté le contrat Enfance Jeunesse pour la période 2007-2010. Ce contrat étant arrivé à échéance, il convient de le renouveler pour la période 2011-2014. Le contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans.

Philippe Meynard explique que la commission, présidée par Jean-Marc Pelletant, a beaucoup travaillé pour aménager ce Contrat : « reprise de l'ALSH de Preignac, ouverture de l'ALSH de Landiras sur certaines périodes,

prise en charge d'un poste à 80% d'adjoint à la coordination, etc... » Il faudra dans quelques temps apporter un avenant à ce contrat afin d'intégrer la structure petite enfance de Preignac.

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer le contrat Enfance Jeunesse ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pénalités financières pour absence injustifiée dans les ALSH

Afin de réguler les absences non justifiées (familles inscrites payant le centre mais n'étant pas présentes sans avoir prévenu la structure au préalable) la commission Enfance et Jeunesse propose de mettre en place une pénalité financière afin de responsabiliser les familles concernées (environ 10% de nos accueils).

Jean-Marc Pelletant, Vice-président en charge de la compétence enfance et jeunesse, explique que cette situation est liée au fait que les familles connaissent les dates de vacances à l'avance et peuvent ainsi réserver les places sans savoir si leurs enfants iront ou non à l'ALSH. Cet état de fait pénalise d'autres familles qui sont en liste d'attente et ne peuvent profiter du service. La première mesure prise est de ne plus faire connaître les dates d'ouverture des ALSH trop à l'avance.

La procédure suivante va être mise en place pour tenter d'enrayer ce problème :

- Lors d'une première absence injustifiée, un courrier sera adressé à la famille stipulant que l'Accueil de loisirs doit être informé à l'avance des absences afin de proposer la place à une autre famille.
- Si cette situation se renouvelle une deuxième fois la famille se verra appliquer une pénalité correspondant à la moitié du prix qu'elle paye à la journée (s'ajoutant à la journée qu'elle payera).
- Suite à 3 absences injustifiées sur l'année scolaire, la famille se verra annuler toutes les inscriptions correspondant à la période réservée.

Jean-Philippe Tomas (élu de Podensac) demande s'il s'agit d'exclusion temporaire ou définitive. **Jean-Marc Pelletant** répond qu'il s'agit évidemment d'exclusion temporaire : « J'espère que nous ne serons pas obligé d'en arriver à cette extrémité. Le premier courrier suffira à faire comprendre aux familles le bien-fondé de prévenir suffisamment à l'avance en cas d'absence. »

Elizabeth Vignati (élue de Landiras) demande si les familles payent d'avance les inscriptions. « Dans le cas d'un paiement par avance, pourquoi les pénaliser financièrement ? »

Philippe Meynard répond que les sommes modiques versées par les familles ne sont pas dissuasives et qu'il est nécessaire de structurer la prestation.

Jean-Marc Pelletant ajoute que ce sont les familles qui payent le moins cher qui pratiquent le plus les absences injustifiées. D'autres collectivités ont mis en place un système identique de pénalités.

Le conseil communautaire approuve le dispositif de pénalités financières pour absence injustifiée dans les ALSH qui sera inscrit dans le règlement intérieur de chaque structure et autorise le Président à mettre en œuvre ce dispositif et à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Jean-Philippe Tomas demande si, en fonction des taux de fréquentation des ALSH, il ne faudra pas réfléchir à la capacité d'accueil ?

Philippe Meynard : « dans l'avenir, on regardera l'évolution des demandes. Prioritairement nous accueillons les enfants du territoire et s'il reste des places nous sommes en mesure d'accueillir des enfants des territoires voisins. Il faut également savoir qu'en tenant compte des places disponibles, les familles peuvent utiliser tous les ALSH du territoire. Si les familles ne souhaitent pas emmener leurs enfants dans un autre ALSH que celui choisi ce n'est pas un refus d'accueil. »

Délibération adoptée à l'unanimité

Création d'une commission intercommunale des impôts directs

L'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres à savoir le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué) et 10 commissaires titulaires.

Cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés et donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Le Conseil Communautaire doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté) et de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté).

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
- avoir 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

La condition prévue au 2^{ème} alinéa du [2.] de l'article 1650 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La liste des 20 propositions de commissaires titulaires (et des 20 propositions de commissaires suppléants) sera transmise au directeur départemental des finances publiques, qui désignera :

- 10 commissaires titulaires,
- 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

La présente délibération instituant la commission sera notifiée à la direction départementale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux, au plus tard le 14 janvier 2012.

Le conseil communautaire décide de créer, pour un exercice des compétences à compter du 1^{er} avril 2012, une commission intercommunale des impôts directs.

Après consultation des communes membres, afin qu'elles effectuent des propositions, une liste de membres potentiels sera dressée par le Conseil Communautaire. Cette liste sera notifiée à la direction départementale ou régionale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Jean-Pierre Manceau, Vice-président en charge des Finances, explique que dans un premier temps et sur les conseils du Trésorier, le Bureau de la CDC avait retenu l'idée de ne pas mettre en place cette commission mais la Direction Départementale des Finances a demandé la mise en place de cette commission.

Délibération adoptée à l'unanimité

Déclaration des droits de plantation des vignes

Au moment de présenter cette délibération, **Philippe Meynard** revient sur la situation extrêmement difficile des viticulteurs, notamment les plus petites exploitations : « cette modification des droits de plantation ne participera pas à l'amélioration des situations mais au contraire risque de déséquilibrer un peu plus les marchés. Le vin doit

être considéré comme une identité territoriale et non pas comme une industrie au sens du libéralisme tel que pensé par la Commission Européenne. »

Jean-Marc Pelletant souligne le fait que la commune de Landiras avait également écrit à la Présidence de la République et qu'en retour un courrier affirmait que le Ministre de l'Agriculture devait se charger de défendre les intérêts des viticulteurs.

Philippe Meynard considère que la prise de cette motion est aussi un message de soutien et de solidarité adressé à l'ensemble des organismes professionnels.

Hervé Gillé souligne le fait que le Conseil Général a pris une délibération identique : « dans le cadre du budget 2012, un plan d'aide, en direction de la viticulture et notamment les plus petites exploitations qui sont en grande difficulté en terme de commercialisation, est prévu. Sur notre territoire, et notamment sur l'appellation Barsac-Sauternes, il y a des inquiétudes pour certaines exploitations mais il semble que des marchés sont en train de s'ouvrir mais cela ne concerne que quelques grands groupes ayant la capacité de les explorer. »

Philippe Meynard considère : « qu'il n'y a pas de marché pour les petits producteurs quand les grandes propriétés ont les moyens d'investir sans avoir le souci de payer les vendangeurs au moment de rentrer la récolte. On sait que ce sont des grands groupes internationaux qui achètent les propriétés. La survie des propriétés passe par la mutualisation des moyens de productions et de commercialisation. »

Hervé Gillé confirme que des aides non négligeables sont inscrites dans le plan d'action lancé par le Conseil Général pour mutualiser les moyens (sous formes de coopératives par exemple) et également pour constituer des plates-formes communes de commercialisation.

Jean-Pierre Manceau revient sur le fait qu'une carte géologique est en cours de réalisation. De nombreux viticulteurs s'inquiètent car ils ne savent pas comment ce document sera exploité dans l'avenir.

La délibération

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1^{er} janvier 2016 ; Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ; Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1^{er} janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ; Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ; Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ; Considérant que la quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ; Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ; Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1^{er} janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans des plaines, etc.) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur avenir ; Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ; Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ; Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier :

Le conseil communautaire décide de demander au Gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ; d'inviter le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions ; De demander à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ; D'appeler le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politique utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ; D'inviter les autres

élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

Demandes de subventions

Les demandes porteront sur les opérations suivantes (plans de financements prévisionnels). Dans le cadre des demandes auprès du Conseil Général, la prise en compte d'au moins 3 des 10 critères environnementaux fixés par l'assemblée départementale est une condition nécessaire pour l'obtention de toute subvention sur une opération d'investissement. La Communauté de communes s'inscrit pleinement dans cette démarche engageant les deux collectivités pour une action locale responsable en matière de développement durable.

Acquisition d'un véhicule pour le réseau de lecture publique:

Coût HT	Conseil Général	Autofinancement
9 294 €	2 556	6 738

Le coût est basé sur un devis de l'UGAP pour l'acquisition d'un véhicule de type fourgonnette

Aménagement mobilier de la Médiathèque de Podensac :

Coût HT	Conseil Général	Autofinancement
185 888	51 120	134 768

Le coût de 185 888 € HT est basé sur l'étude rendue par le cabinet d'architecte King Kong qui doit servir de base au lancement du marché correspondant. Il faut ajouter que la DRAC peut apporter une subvention pour l'acquisition du mobilier qui pourrait s'élever à 50% du montant de l'opération soit 92 944 € HT. La charge résiduelle pour la CDC du Canton de Podensac pour l'aménagement mobilier de la Médiathèque serait alors de 41 824 € HT. Le dossier de subvention sera réalisé dans un deuxième temps à la demande des services de l'Etat dans l'attente de leur programmation 2012.

Dominique Clavier, Vice-président en charge de la culture, explique que ces investissements étaient prévus dans les plans prévisionnels du réseau de lecture publique.

Philippe Meynard revient sur la visite du chantier effectué le samedi précédent pour dire que les travaux avancent conformément au tableau prévu (livraison programmée en septembre) et que le bâtiment correspond au projet initial.

Le conseil communautaire donne tous pouvoirs au Président pour déposer ces dossiers de demande de subvention auprès des services du Conseil général de la Gironde et des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et signer toutes pièces et tous documents utiles à l'obtention de ces aides.

La délibération est adoptée : 48 voix pour - 3 voix contre

Philippe Meynard en direction de Serge Roumazeille, Serge Dalier et Jean-Claude Boisserie (élus de Podensac qui votent contre cette délibération) : « en pensant que vous votiez pour j'ai cru que vous étiez touchés par la Grâce ! »

Serge Roumazeilles fait remarquer « qu'il ne votera pas un centime pour la médiathèque. »

Philippe Meynard : « vous avez raison, la culture ça sert à rien... Surtout quand c'est à Podensac ! J'hallucine quand même de voir que des élus de Podensac, depuis le début, votent contre ou s'abstiennent. Vous aurez du mal à vous en expliquer auprès des habitants de votre commune : moi je leur dirai ! »

Jean-Claude Boisserie : « Nous nous chargerons de leur dire ! »

Philippe Meynard : « soit c'est de l'obstruction bête, soit c'est une non maîtrise des enjeux... Mais effectivement vous avez le droit de vous obstiner. »

Serge Roumazeilles : « vous viendrez voir depuis chez moi la vision que j'ai par rapport à celle que j'avais avant ! »

Philippe Meynard : « donc ce n'est pas l'intérêt général qui vous motive ! »

Serge Roumazeilles : Vous demanderez aux Podensacais leur avis sur votre bâtiment ? »

Serge Dalier : « non ! Nous ne faisons pas d'obstruction... je pense qu'il y avait d'autres choses à faire que cette médiathèque. Je pense par exemple à une cuisine centrale... Notre priorité doit être la création d'emploi ! »

Philippe Meynard : « je crois m'être suffisamment battu pour faire avancer la zone d'activités de Coudannes. Le Réseau de lecture publique va créer des emplois et va apporter de la culture sur le territoire. Je trouve hallucinant que des gens qui se prévalent de valeurs de gauche combattent un projet tel que celui-là... Mais c'est votre droit ! »

Serge Dalier : « Je ne suis pas contre la Culture, je m'oppose à la démesure de ce projet. »

Serge Roumazeilles : en direction de Philippe Meynard : « vous savez prendre les raccourcis ! »

Philippe Meynard : « avec vous il a fallu que je m'y habitue ! »

Serge Dalier : « J'avais une autre estime de vous Monsieur Meynard ! »

Philippe Meynard : « je suis désolé de vous décevoir... »

Serge Dalier : « Ce soir vous m'avez déçu... Vous êtes décevant ! »

Philippe Meynard : « je dis les choses comme je les pense ! Je trouve dommage que des élus de Podensac persistent à être contre ce projet alors que l'on met à votre disposition un équipement tel que celui-là. »

Serge Dalier : « Je vous demande simplement de respecter notre vote ! »

Philippe Meynard : « Je le respecte, mais j'ai le droit de le commenter ! »

Serge Dalier : « dans ce cas-là, commentez-le correctement ! »

Jean-Philippe Tomas : « Il ne faut pas dire que nous sommes contre la Culture. Je pense pour ma part, pour en revenir à l'investissement global de ce projet, qu'il aurait dû être porté par plusieurs communautés de communes. Pour l'instant, je ne me permets pas de critiquer. Notre seul juge de paix sera le temps, le fonctionnement de la Médiathèque nous dira si c'était une bonne idée ou non. »

Philippe Meynard : « Vous savez dans la vie publique les trains ne passent pas deux fois. Il y avait des opportunités de financement que nous n'aurions peut-être pas obtenu si nous avions attendu. Pour en revenir à l'exemple cité : la création d'une cuisine centrale : la CDC ne peut exercer que les compétences déléguées par les communes. »

Marie-France Théron : « pour ma part, je serai contre une cuisine centrale car sur ma commune six personnes travaillent à la cantine scolaire. »

Philippe Meynard : « au regard des Finances Publiques, l'heure n'est pas aux projets hasardeux. Je note que trois élus de Podensac sont contre la demande de subvention au conseil Général. »

Jean-Claude Boisserie : « j'assumerai la défense de mon vote devant les Podensacais. »

Philippe Meynard : « faites mon ami, faites ! »

Jean-Claude Boisserie : « je ne suis pas votre ami Monsieur ! »

Philippe Meynard : « je sais cela... sous mes airs de « poupon », je sais exactement à qui j'ai à faire ! »

Attribution de subventions

Le conseil communautaire attribue 500 euros à l'association AIDES pour ses interventions auprès des personnes atteintes du virus du SIDA sur leurs lieux de vie ou à l'hôpital.

Philippe Meynard souligne le fait que cette subvention donne suite aux actions que la CDC a mené avec AIDES dans le cadre du CISPD en 2010. La Communauté de Communes souhaite poursuivre les actions de sensibilisation menées avec la Mission Locale et le collège Georges-Brassens. Il faut savoir que l'association AIDES travaille beaucoup avec les personnes atteintes du SIDA mais fait également beaucoup de prévention.

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Serge Roumazeilles propose que les pins qui sont dans l'enceinte de la déchèterie de Virelade et qui semblent souffrir soient exploités rapidement.

Dominique Faubet fait remarquer que ces pins appartiennent à l'UCTOM.

Bernard Mateille fera remonter l'information au Président de l'UCTOM pour qu'une solution soit trouvée rapidement.

Philippe Meynard revient sur le fait que Serge Roumazeilles a attiré l'attention de la Sous-préfecture de Langon à propos de l'attribution d'un septième conseiller communautaire à la commune de Barsac : « nous serons amenés à faire une modification des statuts de la CDC à propos de la représentativité des communes. En effet, les statuts actuels ne précisent pas si la représentativité tient compte du nombre réel d'habitants ou du comptage INSEE. Il vous sera proposé un projet tenant compte de la population réelle, ce qui confortera le septième conseiller communautaire de Barsac et permettra aux communes de Landiras et d'Arbanats d'obtenir chacune un poste supplémentaire. »

Serge Roumazeilles : « je suis bien, à titre personnel, à l'origine de cette démarche auprès de la Sous-préfecture de Langon. J'ai posé deux fois la question lors de précédentes réunions du Conseil Communautaire. La dernière fois, à Virelade, vous m'aviez répondu que nous étions en conformité avec la réglementation... »

Philippe Meynard : « j'ai fait confiance à l'administration de la CDC à qui j'avais demandé de vérifier. D'ailleurs nous étions forcément en règle puisque les délibérations de la CDC et de la commune de Barsac ont passé le contrôle de légalité sans problème. Nous allons clarifier tout cela très vite. »

La séance est levée à 20 heures